

Création d'un relais spécifique pour les sciences humaines et sociales au sein du Point de Contact National

Question orale au vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique -07/11/11

M. Maxime Prevot (cdH). – De bonnes nouvelles ont récemment été apportées au secteur de la Recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout d'abord, on a annoncé en juin que les pôles d'attraction inter-universitaires (PAI) ont été pérennisés pour une nouvelle phase de cinq ans, même s'il a ensuite été décidé, dans le cadre des négociations institutionnelles, de les régionaliser prochainement.

Par ailleurs, en mai dernier, un accord de coopération a été conclu entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la répartition des tâches et des complémentarités entre le point de contact national (PCN) de la Wallonie et celui du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS). C'est précisément sur ces PCN que je souhaite vous interroger, monsieur le ministre.

Pour rappel, ils ont été créés dans chaque pays membre de l'Union européenne dans le cadre des 5e et 6e programmes-cadres pour la recherche et le développement technologique. Conformément aux principes d'orientation adoptés à ce sujet, les PCN se doivent d'offrir différents services d'information aux acteurs de la recherche, notamment l'orientation concernant le choix des priorités et des instruments thématiques, le conseil sur les procédures administratives et les questions contractuelles, la formation et l'aide à la rédaction de la proposition, etc. Leur action est donc cruciale dans le cadre d'une politique optimale de soutien à la recherche.

Au-delà de la conclusion de cet accord de coopération que je salue, je souhaiterais attirer votre attention sur l'organisation et la structure interne de ces PCN et plus spécifiquement sur la nécessité de soutenir en leur sein les sciences humaines et sociales, tout comme cela se fait déjà pour d'autres secteurs de la recherche fondamentale.

Que pensez-vous de l'opportunité de créer un relais spécifique pour les sciences humaines et sociales au sein du PCN du FNRS ? Une réflexion est-elle déjà en cours à ce sujet ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Le monde de la recherche évolue constamment afin de mieux répondre aux besoins de tous les acteurs. C'est pourquoi j'ai décidé de renforcer la coopération entre le PCN de la Wallonie et celui du FNRS. Comme vous le soulignez, monsieur le député, un accord de collaboration a été signé en mai dernier entre ces deux entités. Il prévoit une nouvelle répartition des thématiques et une plus grande coopération entre les deux PCN afin d'améliorer l'efficacité des actions et d'augmenter la participation des acteurs de la recherche dans le 7e programme-cadre de recherche et développement de l'Union européenne.

Toutes les thématiques ont été analysées par les deux entités. Celles-ci se sont accordées sur le fait qu'il est important que le PCN du FNRS couvre le domaine thématique des sciences socioéconomiques et humaines du programme de coopération Social sciences and humanities. Ce domaine n'a donc pas été oublié. Bien au contraire !

Ainsi le PCN suit tous les appels à propositions du 7e programme-cadre de recherche et développement afin d'en informer les principaux acteurs concernés et d'être proactif, comme vous le souhaitez. Ce programme est dédié à la mise en place d'un réseau et d'un fonds de connaissances des faits sociaux au sens large : cohésion sociale, emploi, mécanismes d'interdépendance accrue par les phénomènes de globalisation, etc. Son optique est de conseiller les responsables politiques à l'échelle européenne.

En outre, l'accord de collaboration prévoit des réunions entre les deux points de contact, notamment afin d'échanger des informations, d'éviter les doubles emplois et d'évaluer la charge de travail supplémentaire générée par cette nouvelle répartition.

Si, d'aventure, il s'avérait que cette répartition n'apportait pas les résultats escomptés, ces réunions permettraient de formuler des propositions d'adaptation de l'accord, afin de répondre au mieux aux besoins des acteurs de la recherche.

Monsieur le député, comme vous le constatez, nos préoccupations se rejoignent et je m'en réjouis.

M. Maxime Prevot (cdH). – Je vous remercie, monsieur le ministre.